

RENSEIGNEMENTS ET FAITS IMPORTANTS CONCERNANT **LE PROGRAMME D'ALLOCATION TEMPORAIRE D'INVALIDITE (IDA)**

QU'EST-CE QUE L'IDA ?

Le programme d'allocation temporaire d'invalidité (Interim Disability Assistance – IDA) est conçu pour fournir temporairement une aide financière aux adultes handicapés qui n'ont pas droit à l'Aide temporaire pour les familles dans le besoin (Temporary Assistance for Needy Families – TANF), et qui ont fait une demande et attendent d'être approuvées pour un Revenu supplémentaire de sécurité (Supplemental Security Income – SSI). Les fonds de l'IDA dépendent de leur disponibilité.

QUI A DROIT À L'IDA ?

Une personne qui a droit à l'IDA doit :

- Avoir entre 18 et 64 ans
- Ne pas avoir droit à la TANF car aucun enfant y ayant droit ne vit au domicile
- Être handicapée de façon permanente et totale
- Être en attente d'une décision concernant son droit au SSI
- Ne pas avoir droit à une catégorie d'aide en espèces avec une participation financière fédérale, sauf si la personne qui a fait une demande de SSI ou d'Assurance-invalidité de la sécurité sociale (Social Security Disability Insurance – SSDI) peut y avoir droit en attendant que sa demande de SSI ou de SSDI soit traitée.

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR FAIRE UNE DEMANDE D'IDA ?

Les demandes d'IDA doivent être soumises en personne à l'un des centres de services désignés par l'Administration de la sécurité économique (Economic Security Administration – ESA) en utilisant la demande groupée qui est utilisée pour faire des demandes auprès de plusieurs programmes. Actuellement, le centre désigné est H Street. Chaque demandeur a droit de faire une demande le jour même où il ou elle a contacté l'ESA. Une demande est considérée comme étant déposée lorsqu'elle est reçue par le centre de services désigné par l'ESA et une fois qu'un entretien face à face a été effectué.

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR FAIRE UNE DEMANDE D'IDA ?

Les documents suivants sont nécessaires à la demande :

- Preuve de résidence dans le DC
- Preuve de numéro de sécurité sociale
- Preuve de citoyenneté / extranéité
- Preuve d'invalidité
- Demande de Revenu supplémentaire de sécurité

QUAND SAURAI-JE SI J'AI ÉTÉ APPROUVÉ(E) ?

Les demandes d'IDA doivent être traitées dans les 60 jours à partir du jour suivant le dépôt de la demande.

OÙ DOIS-JE ME RENDRE POUR FAIRE UNE DEMANDE D'IDA ?

Les personnes faisant des demandes d'IDA doivent se rendre au :
645 H Street, NE Washington, DC 20002.

Pour plus d'informations concernant le programme d'IDA, veuillez appeler l'Interim Disability Assistance Office au 202.698.6661.